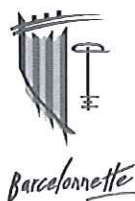


Commune de BARCELONNETTE

- Alpes de Haute Provence -



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du 26 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTIN CHARPENEL, Maire.

Présents :

M. Pierre MARTIN CHARPENEL, M. Yvan BOUGUYON, Mme Michèle ANDRE, Mme Sophie VAGINAY, Mme Florence ALLEMANDI, M. Miguel ORTUNO, M. Patrice BAGUE, Mme Marie-Hélène LAE, M. Jean-Michel FRELASTRE, Mme Chantal BONAGLIA, Mme Jocelyne GARINO, M. Pierre MAILLARD, Mme Isabelle ENTRESANGLE, M. Christophe BARNEAUD, Mme Annie TESQUET, M. Joseph GARCIN, Mme Tiphonie REYNAUD, M. Jean-Michel PAYOT.

Absents excusés :

Mme Séverine DOUX a donné pouvoir à M. Jean Michel PAYOT
Mme Sabine BLATTMANN qui a donné pouvoir à M. Joseph GARCIN
M. Frédéric MAURIN. M. Patrick BARRE, M. Sébastien GOLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

M. Christophe BARNEAUD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Décisions du maire
- Election d'un adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire
- Extension des compétences de la CCVU en matière de politique enfance jeunesse
- Vente villa Miréio
- Modification de la durée du bail emphytéotique des locaux mis à disposition du centre de secours
- Avis sur ouverture dérogatoire des commerces de détail non alimentaire
- Modifications budgétaires
- Questions diverses

Le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 13 septembre 2016, énoncé par Christophe BARNEAUD, est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DE LA DECISION PRISE PAR LE MAIRE
en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal**

n° 100/2016

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire prises depuis le 13 septembre 2016 jusqu'à ce jour, à savoir :

- **Décision 97/2016 du 5 octobre 2016 :**
 - Déménagement de la maison des jeunes au rez de chaussée de la médiathèque – attribution des marchés de travaux
- **Décision 98/2016 du 5 octobre 2016 :**
 - Rénovation de l'éclairage public – attribution du marché de travaux à la société CITELUM pour un coût de 276 399 € H.T (tranche ferme).
- **Décision 99/2016 du 12 octobre 2016 :**
 - Informatisation de l'école élémentaire – avenant n° 1 au marché de travaux avec la société DPS Informatique.

ELECTION D'UN ADJOINT

n° 101/2016

Suite à la démission de M. Patrice BAGUE, 4^{ème} adjoint, en charge des travaux, le Conseil Municipal, avec 19 pour et 1 blanc, procède à l'élection d'un nouvel adjoint, M. Joseph GARCIN est élu 6^{ème} adjoint.

**EXTENSION DES COMPETENCES DE LA CCVU EN MATIERE DE POLITIQUE
ENFANCE JEUNESSE**

n° 102/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'extension de compétences de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye concernant le financement d'activités socio-éducatives à destination des enfants de 3 à 17 ans.

VENTE DE LA PROPRIETE " MIREIO "

n° 103/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre à M. Jean Daniel BENAICH et Mme Valérie DOISNEAU, ou toute personne morale s'y substituant, la propriété "Miréio", sise avenue de Nice, cadastrée section AD n° 330 au prix de 252 000 €.

RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

n° 104/2016

- **Demande de subventions**

Le Conseil Municipal avait décidé l'an dernier de réaliser des travaux de rénovation thermique sur les locaux de l'école primaire pour 214 000 € H.T. Une aide financière d'un montant de 37 600 € a été accordée par l'Etat en 2016 au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la première tranche de travaux.

Compte-tenu du fait que la commune ne pourra pas engager la totalité de cette opération pour des contraintes financières, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le nouveau projet qui lui est présenté pour un coût total de 110 000 € H.T. et demande que l'aide accordée par l'Etat au titre de la DETR 2016 soit transférée sur ce nouveau programme et sollicite une subvention complémentaire au titre du TDIL (Travaux Divers d'Intérêt Local).

MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS COMMUNAUX AUPRES DU SDIS

- **Modification du la durée du bail emphytéotique par voie d'avenant**

n° 105/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la durée du bail emphytéotique qui est fixée à 99 ans au lieu de 50 ans et de la nouvelle emprise foncière des biens mis à disposition du S.D.I.S. et précise que cette décision fera l'objet d'un avenant au bail emphytéotique à intervenir entre le Service départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) et la Commune.

OUVERTURE DE COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE**n° 106/2016**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail de Barcelonnette dans la limite de 12 dimanches par année civile.

BUDGET PRINCIPAL 2016**n° 107/2016****Décision modificative n° 4 - Virement de crédits**

Afin de faire face au paiement du capital de la dette, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le virement de crédits indiqués ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	16 538.94 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	16 538.94 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	16 538.94 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	16 538.94 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	16 538.94 €	16 538.94 €	0.00 €	0.00 €

BUDGET QUARTIER CRAPLET 2016**n° 108/2016****Décision modificative n° 1 - Virement de crédits**

Afin d'alimenter le budget principal pour faire face au paiement du capital de la dette, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve le virement de crédits indiqués ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	116.58 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	116.58 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	116.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	116.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	116.58 €	116.58 €	0.00 €	0.00 €

ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL AUX RECEVEURS MUNICIPAUX**n° 109/2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une indemnité de conseil au profit des receveurs à M. Eric Sarron et Mme Mireille Espitallier, pendant la durée de leurs missions auprès de la commune de Barcelonnette et dans la limite de la durée du mandat du Conseil Municipal et fixe le taux de cette indemnité à 100%.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES**n° 110/2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'admettre en non valeur le titre de recette émis au nom de Mahmoud Jarradi d'un montant de 377,28 € relatif aux loyers d'un appartement communal mis à sa disposition, afin de tenir compte de ses difficultés financières.

La séance est levée à vingt et une heure et trente cinq minutes.

Le secrétaire de séance,

Christophe BARNEAUD

